

Séance du 29 janvier 2015

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Cédric LINDECKER. Tous les conseillers sont présents sauf Monsieur Francis SCHWEITZER qui donne pouvoir à Monsieur Cédric LINDECKER. Madame Chantal PIREDDU est secrétaire de séance

Début de séance : 20h30

Approbation du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2014 : unanimité

Ordre du jour :

1/ ONF : programme de travaux 2015

2/ Francas : convention de prestation de services

3/ Francas : budget animation/enfance

Questions diverses

1/ ONF : programme de travaux 2015

Les services de l'ONF proposent des travaux sylvicoles et des travaux de maintenance pour un montant de 4750 € HT. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter le devis sans la partie « dégagement manuel des parcelles 1 et 2 (1074 € HT), soit un montant total corrigé à 3587.75 € HT.

pour : 11/11

2/ Francas : convention de prestation de services

Monsieur le Maire rappelle que les communes de Mamirole, La Chevillotte et Le Gratteris ont signé en 2011 une convention de prestation de services pour l'animation et la gestion du centre de loisirs éducatifs périscolaire et extrascolaire pour les enfants scolarisés en maternelle et en primaire. Cette convention étant arrivée à échéance en 2014, et devant être modifiée pour y intégrer l'animation des nouvelles activités périscolaires induites par la réforme des rythmes scolaires, Monsieur le Maire présente la nouvelle convention. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la nouvelle convention « Tous ensemble, éduquer pour demain », qui prend effet à compter du 1^{er} septembre 2014 jusqu'au 31 décembre 2018, et autorise Monsieur le Maire à la signer.

pour : 11/11

3/ Francas : budget animation/enfance

Monsieur le Maire présente le budget 2014 intégrant la réforme des rythmes scolaires. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le nouveau budget établi le 25/09/2014, qui s'équilibre en dépense et en recette à 210 064 €, avec 19 751 € pour les rythmes scolaires.

pour : 11/11

Informations

Les établissements recevant du public (ERP), doivent se mettre aux normes avant 2019. Une réflexion sur les futurs travaux doit être engagée.

Droits aux sols : à compter de juillet 2015, la CAGB reprend la compétence de l'instruction des demandes d'urbanisme des communes du Grand Besançon qui disposent d'un PLU et qui souhaitent ce service. A la demande de plusieurs élus qui estiment le coût de ce service trop onéreux, la CAGB fait de nouvelles propositions « à la carte ». Les communes doivent se prononcer avant le 5/02/2015. Le maire discutera avec les élus des communes concernées jusqu'à cette date avant de prendre une décision.

Fin de la séance : 21h45

Vu pour être affiché le 30 janvier 2015, conformément aux prescriptions de l'article L.121-17 du Code des Communes

(Sceau de la mairie)

Le Maire,
Cédric LINDECKER